



FFHANDBALL

PACTE DE DEVELOPPEMENT

2017 - 2020

AVENANT A LA CONVENTION CADRE DU PACTE DE DEVELOPPEMENT

Entre les soussignés :

La Fédération Française de Handball
Représentée par son Président
Monsieur Joël DELPANQUE

Et

Le Territoire ILE-DE-FRANCE
Représenté par le Président de la ligue
Monsieur Georges POTARD

Conformément aux articles 1 à 4 de la convention cadre liant la FFHB et le Territoire et à l'issue du dialogue de gestion, il a été convenu, pour l'année 2018, ce qui suit :

Nature des moyens et services échangés

Pour sa part, la Fédération s'engage à :

Verser la somme de 184 759 € soit :

- 41 001 € pour la mise en œuvre des projets d'actions relevant du PPF masculin
- 65 310 € pour la mise en œuvre des projets d'actions relevant du PPF féminin
- 44 000 € pour la mise en œuvre des projets d'actions relevant des services aux Clubs
- 15 000 € pour la mise en œuvre des projets d'actions relevant de l'arbitrage
- 19 448 € pour la mise en œuvre des projets d'actions relevant de la formation et de l'emploi

Déléguer au territoire l'organisation des formations suivantes :

- DEJEPS spécialité « Perfectionnement Sportif » mention « Handball » 2018-2020
- Animateur EA 2017/2018-2018/2019
- Accompagnateur JAJ/EA 2017/2018-2018/2019

Autres services rendus si nécessaire et en fonction des moyens budgétaires de l'année :

- PPF : dotation de ballons
- arbitrage : dotation en matériel aux écoles d'arbitrage
- service aux clubs : aide financière à la création de club, prise en charge de l'assurance des licences événementielles, accompagnement financier pour l'acquisition de matériel via la centrale d'achat, mise à disposition d'éléments de promotion des nouvelles pratiques
- formation : délégation de formations et habilitations ainsi que d'éléments pédagogiques si nécessaire
- Adhésion aux services du Cosmos
- Autres : délégation de matchs internationaux A, déclinaison des partenariats (Caisse d'épargne, Ferrero, lidl, Acadomia, Transdev,...)

Pour sa part le territoire s'engage en référence aux articles 6.1.g des statuts, 3.4 et 6 des règlements généraux à :

- Mettre à disposition, à l'initiative du Président de la Ligue, dans l'espace OneDrive « Pacte de développement » du Territoire les documents suivants :
 - A chaque signature de l'avenant annuel :
 - L'organisation de la gouvernance territoriale (exécutif) en cas de modification(s)
 - L'organisation fonctionnelle du territoire (diagnostic et gestion des Ressources Humaines)
 - Pour la saison sportive écoulée :
 - Le document de la dernière Assemblée Générale et les Procès-verbaux de la ligue et des comités
 - Les documents financiers certifiés de la ligue et des comités (comptes de résultat, bilans et annexes de l'année ou de la saison sportive)
 - Pour la saison sportive qui débute :
 - Les lettres de missions de chaque personnel technique dûment signées
 - Les fiches actions actualisées portant sur les domaines partagés
- Remplir annuellement :
 - l'« observatoire de l'emploi » et le « recensement des personnels » des ligues et des comités » et ce, avant le 1^{er} septembre de chaque année.

Modalités de versement

Les différentes sommes allouées seront versées selon les modalités suivantes :

- 92 379 € au plus tard le 31 mars 2018
- 55 427 € au plus tard le 31 octobre 2018
- 36 953 € au plus tard le 31 octobre 2018 représentant la partie variable sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés conjointement.

Fait à

le

Le président de la FFHANDBALL

Joël DELPLANQUE



Le président du Comité de l'Essonne

Robert LAFOND



La présidente du Comité de Paris

Isabelle PENAFIEL



Le président du Comité de la Seine Saint Denis

Georges MERLOT



Le président du Comité du Val d'Oise

Michel LAURENT



Le président de la ligue régionale

Georges POTARD



Le président du Comité des Hauts de Seine

Eric BARBAREAU




Le président du Comité de Seine et Marne

Pascal MILLIET



Le président du Comité du Val de Marne

Philippe PUDELKO



Le président du Comité des Yvelines

Frédéric BADIN

